

UN MEMBRE PRÉSUMÉ D'UN ESCADRON DE LA MORT GAMBIEN SERA JUGÉ AUX ÉTATS-UNIS POUR TORTURE

Questions et réponses

1. Qui est Michael Correa et quelles sont les charges retenues contre lui ?

Michael Correa est une personne originaire de Gambie qui est accusée d'avoir fait partie des "Junglers". Les Junglers étaient un escadron de la mort qui aurait commis des violations des droits humains pour le compte de l'ancien président de la Gambie, Yahya Jammeh. Le ministère américain de la justice a inculpé Correa de torture et de conspiration en vue de commettre des actes de torture sur au moins six personnes en 2006. Selon l'acte d'accusation, Correa et d'autres membres des Junglers auraient battu leurs victimes avec des tuyaux en plastique, des fils et des branches, leur auraient mis des sacs en plastique sur la tête et leur auraient administré des décharges électriques, leur causant de graves douleurs et souffrances. Les victimes sont actuellement anonymes.

2. Combien de temps durera le procès de Correa et quels sont les résultats possibles ?

Le procès de Correa devrait commencer le 16 septembre 2024. Cependant, Correa conteste les accusations et le tribunal pourrait se prononcer en sa faveur. Il est également possible que Correa et le ministère de la justice concluent un accord (*plea agreement*), ce qui permettrait de clôturer l'affaire sans procès.

En cas de procès, un jury décidera si l'accusation a prouvé « au-delà de tout doute raisonnable » que Correa a effectivement commis des actes de torture. S'il est reconnu coupable, Correa risque jusqu'à vingt ans de prison pour chacun des six chefs d'accusation de torture.

3. Où se déroulera le procès ?

Le procès se déroulera devant un tribunal de district situé à Denver dans le Colorado, aux États-Unis.

4. Dans quelle mesure le procès sera-t-il accessible aux victimes, au public, aux journalistes et aux communautés touchées en Gambie ?

Le procès sera probablement ouvert au public, y compris aux journalistes. [CJA](#) et [TRIAL International](#) travailleront avec la société civile, les journalistes et les communautés concernées en Gambie pour s'assurer que les informations sur le procès soient diffusées dans les journaux, à la radio et dans d'autres médias.

Aux États-Unis, la loi sur les droits des victimes de crimes (*Crime Victims' Rights Act*) donne également aux victimes le droit de participer aux procédures pénales fédérales, y compris au procès et à la détermination de la peine. Certaines victimes devraient même témoigner au procès.

5. Que se passait-il en Gambie à l'époque des crimes présumés de Correa ?

Au cours de ses 22 années de dictature en Gambie, Yahya Jammeh a systématiquement opprimé tous les opposants, réels ou supposés, à son régime. Le gouvernement a pris pour cible des journalistes, des défenseurs des droits humains, des avocats, des leaders du mouvement étudiant, des chefs religieux, des membres de l'opposition politique, des fonctionnaires de justice, des membres des communautés lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre (LGBT) et des membres des forces de sécurité. Ces groupes ont subi de terribles

violations, notamment des tortures, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des violences sexuelles.

Nombre de ces violations ont été révélées lors des audiences de la Commission vérité, réconciliation et réparations (TRRC). La Commission a été créée en 2018 pour enquêter sur les abus commis par le régime de Jammeh. 393 personnes, dont des victimes, d'anciens responsables gouvernementaux et des membres des forces de sécurité, ont témoigné pendant 871 jours d'audiences publiques. Le 24 décembre 2021, la TRRC a publié son rapport final, concluant que Jammeh et 69 de ses alliés, dont Michael Correa, avaient commis des crimes contre l'humanité. Jammeh est en exil en Guinée équatoriale, où il s'est réfugié après avoir perdu l'élection présidentielle de 2016 face à Adama Barrow.

6. Pourquoi le procès de Michael Correa aura-t-il lieu aux États-Unis ?

Le gouvernement des États-Unis est légalement habilité à poursuivre Correa pour les crimes qu'il aurait commis en dehors du pays en vertu de la [loi extraterritoriale sur la torture](#). Cette loi permet aux États-Unis de poursuivre des personnes se trouvant sur leur territoire, quelle que soit leur nationalité, pour des actes de torture commis en dehors des États-Unis.

Ce n'est que la troisième fois qu'une poursuite en vertu de la loi sur la torture fait l'objet d'un procès depuis son adoption en 1994. Les deux autres personnes jugées en vertu de cette loi sont Charles "Chuckie" Taylor Jr, le fils de l'ancien président libérien Charles Taylor, qui a été condamné en 2008, et Ross Roggio, qui a été condamné en mai 2023.

7. Qu'est-ce que la compétence universelle ?

La compétence universelle est un principe juridique qui permet aux pays de poursuivre les crimes commis dans d'autres pays, quelle que soit la nationalité du suspect ou de la victime. Toutefois, contrairement à la compétence universelle, la compétence extraterritoriale exige généralement un certain lien avec le pays qui engage les poursuites. De nombreux pays enquêtent et poursuivent actuellement des crimes internationaux qui se sont produits dans des pays sur la base de la compétence universelle ou extraterritoriale, notamment la République démocratique du Congo, l'Irak, le Liberia, le Rwanda, la Syrie et l'Ukraine. TRIAL International, CJA et ses partenaires publient la Revue annuelle de la compétence universelle, qui met en lumière ces affaires. Celles-ci participent aux efforts déployés pour que les auteur-es d'atrocités répondent de leurs actes et que les victimes obtiennent justice. Elles dissuadent de commettre de nouveaux crimes et envoient un message fort : les auteur-es de violations des droits humains ne trouveront refuge nulle part dans le monde.

Aux États-Unis, jusqu'à récemment, seuls les crimes internationaux de torture, de génocide et de recrutement d'enfants soldats pouvaient faire l'objet de poursuites sur la base d'une compétence extraterritoriale. Mais en 2023, le Congrès a adopté la loi sur la justice pour les victimes de crimes de guerre (*Justice for Victims of War Crimes Act*). Désormais, les États-Unis peuvent poursuivre les auteur-es de crimes de guerre lorsqu'ils/elles sont présent-es sur leur territoire, quelle que soit la nationalité de la victime ou de l'auteur-e, et quel que soit le lieu où ces personnes ont commis leurs crimes. Les États-Unis ne disposent pas de lois pénales relatives aux crimes contre l'humanité.

8. D'autres personnes sont-elles poursuivies en vertu de la compétence universelle pour des crimes commis sous l'ère Jammeh ?

Michael Correa est la première personne à être inculpée en dehors de la Gambie pour des crimes commis sous l'ère Jammeh. Il n'est cependant pas le premier à être jugé. Un autre Jungler, Bai Lowe, est jugé en Allemagne. Son procès a débuté en avril 2022 et se poursuit actuellement. L'ancien ministre de l'intérieur Ousman Sonko a été inculpé en Suisse en avril 2023 pour crimes contre l'humanité. Son procès s'ouvrira début 2024.

9. Jammeh et d'autres hauts fonctionnaires pourraient-ils être poursuivis en Gambie ?

Bien que le ministère gambien de la justice ait soutenu l'inculpation de M. Correa, les progrès de la justice en Gambie ont été lents. La Gambie n'a engagé des poursuites que dans deux

affaires datant de l'ère Jammeh, contre l'ancien ministre de l'administration locale Yankuba Touray et l'ancien directeur général de l'Agence nationale de renseignement Yankuba Badjie.

En décembre 2021, la TRRC a publié son rapport final appelant à la poursuite des responsables de crimes contre l'humanité. Le 25 mai 2022, le gouvernement gambien a publié un livre blanc acceptant la recommandation de la TRRC. Le 12 mai 2023, le gouvernement a présenté un plan de mise en œuvre des recommandations de la TRRC. Ce plan proposait la création d'un bureau du procureur spécial chargé d'enquêter sur les affaires et d'un tribunal « hybride » fondé sur un traité conclu avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le tribunal poursuivrait les pires crimes de l'ère Jammeh et renforcerait les capacités du système judiciaire national. L'association du barreau de Gambie et le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ont soutenu des propositions similaires. Compte tenu de la longue attente des victimes et de la société gambienne, le gouvernement et la CEDEAO devraient rapidement mettre en place ce tribunal hybride.

10. Quel rôle jouent CJA et TRIAL International dans cette affaire ?

Dans le cadre de la campagne « Jammeh2Justice », des groupes de victimes et des organisations non gouvernementales travaillent à ce que les responsables de l'ère Jammeh soient amenés à rendre des comptes. En septembre 2019, le ministère américain de la Sécurité intérieure a arrêté Michael Correa pour avoir dépassé la durée de validité de son visa. Une coalition composée de victimes de Correa et d'organisations de défense des droits humains, dont CJA et TRIAL International, a demandé aux États-Unis d'enquêter sur les allégations selon lesquelles Correa aurait commis des actes de torture. Cela a conduit à son inculpation en 2020. CJA et TRIAL International continueront à fournir un soutien juridique, psychologique et autre aux victimes - si nécessaire - en préparation, pendant et après le procès.